

# **REGLEMENT INTERIEUR DE VAIRES ENT.ET COMPETITION US**

Nom et Prénom du joueur : .....

## Article 1<sup>er</sup> :

Le présent règlement sportif est remis à chaque licencié avec le dossier d'inscription. Le licencié s'engage à l'avoir lu et approuvé.

## Article 2 :

L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du présent règlement. Tout licencié du club (joueur, éducateur, dirigeant) s'engage à le respecter et à le faire respecter.

## Article 3 :

Toutes manifestations ou communications aux joueurs se font par voie d'affichage aux stades, au secrétariat, sur le site Internet du club, par mail ou support papier.

## INSCRIPTION

### Article 4 :

Toute personne désirant s'inscrire au club doit régler une cotisation, le montant de celle-ci étant fixé par le Comité Directeur. Seuls les joueurs titulaires d'une licence validée et ayant acquittés leurs cotisations, seront acceptés sur le terrain d'entraînement par l'éducateur et pourront participer aux compétitions officielles.

### Article 5 :

L'encaissement de la cotisation peut se faire en plusieurs fois à la seule condition que le montant total soit déposé au moment de l'inscription au moyen de plusieurs chèques.

### Article 6 :

Par son inscription, le joueur s'engage à être présent à tous les entraînements et à tous les matchs où il aura été convoqué. Si pour des raisons exceptionnelles, le joueur est absent, il est tenu d'en avertir au préalable son éducateur ou le secrétariat.

### Article 7 :

Il ne sera procédé à aucun remboursement de cotisation pour toute saison commencée.

## RESPONSABILITE ET ASSURANCES

### Article 8 :

La responsabilité du club n'est engagée, pour les joueurs ayant acquittés leur cotisation, que pendant les heures d'entraînement indiquées en début de saison pour chaque catégorie, ou des horaires indiqués pour les compétitions.

### Article 9 :

La responsabilité du club ne peut être engagée dans les accidents concernant les véhicules des parents accompagnateurs. De plus, le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel personnel (portable, lecteur MP3...).

### Article 10 :

La licence de la FFF inclut une assurance. Les déclarations sont à envoyer dans un délai de cinq jours. Il appartient aux joueurs accidentés de payer tous les soins et de se faire rembourser en premier lieu par leur assurance maladie. Pour les mineurs, les enfants étant à la charge des parents, les critères sont donc les mêmes que pour les adultes.

## Article 11 :

En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence (pompiers ou SAMU) et le joueur accidenté sera conduit à l'hôpital. Le club fera ses meilleurs efforts pour avertir la famille dans les plus brefs délais.

## ENTRAINEMENT

### Article 12 :

Un joueur doit être dans une tenue compatible avec la pratique du football. Il ne pourra disputer ni entraînement, ni rencontres, s'il n'est pas muni de la tenue réglementaire et en particulier, des protège-tibias.

### Article 13 :

Les horaires des entraînements affichés, correspondent à l'heure de disponibilité des terrains pour chaque catégorie. Le joueur doit arriver au minimum quinze minutes avant pour se mettre en tenue et être prêt à l'heure.

### Article 14 :

Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'intérieur de l'enceinte sportive, ou l'autoriser à partir seul après la fin de l'entraînement.

### Article 15 :

Hors des vestiaires, ainsi qu'avant et après les horaires d'entraînement ou de match, le joueur mineur est sous la responsabilité de ses parents.

### Article 16 :

Le joueur est responsable de ses propres affaires. Le joueur ne doit rien laisser dans les vestiaires. Les objets de valeurs (bijoux, portable, MP3...) doivent rester au domicile du joueur, le club ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable des vols commis.

## TRANSPORTS

### Article 17 :

Le transport pour les matchs en déplacement se fait en voitures particulières des parents ou des joueurs. Il est formellement interdit de prendre dans sa voiture plus de personnes que la loi et/ou l'assurance du véhicule ne l'autorise.

## CODE DU SPORTIF

### Article 18 :

Tout sportif, du U6 au vétéran, s'engage à :

- se conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

## DISCIPLINE / RIGUEUR

### Article 19 :

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements à l'égard de personnes appartenant ou non au club, pourra être sanctionné par le comité directeur.

### Article 20 :

La ré-inscription pour la saison suivante n'est pas acquise d'office. Les retards, absences, exclusions, mauvais comportements, manque de motivation et non-respect du présent règlement sportif, peuvent entraîner le non ré-inscription.

### Article 21 :

L'éducateur est autorisé à exclure tout joueur lui manquant de respect ou perturbant le bon déroulement de son entraînement ou du match (retard, attitude...). Il en fera un rapport au directeur technique et au comité directeur.

### Article 22 :

Le comité directeur est seuls habilités, à statuer sur l'exclusion d'un licencié qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

### Article 23 :

Les sanctions au cours des matchs (carton jaune ou rouge) ne sont excusables que pour des faits de jeu. Tout autre fait tel que coup, tentative de coup, insulte, contestation des décisions d'arbitres, mauvais comportement, crachat, etc..., pourra être sanctionné. Le joueur fautif règlera le montant de l'amende fixé par la Ligue ou le District. Il ne pourra participer à une autre rencontre qu'après règlement de ladite amende.

## MODIFICATIONS DU REGLEMENT

### Article 24 :

Toute modification du présent règlement intérieur ne pourra être validée que par le comité directeur de VAIRES ENT.ET COMPETITION US.

Signatures des parents et du joueur  
avec la mention « lu et approuvé »

Les parents

Le joueur